

8èmes ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
Parcours en protection de l'enfance
PROTÉGER C'EST PRENDRE DES RISQUES
Comment mieux les assumer pour mieux agir ?

AVERTISSEMENT : ces verbatim sont rendus publics pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de la richesse des débats des Assises, mais nous attirons votre attention sur le fait qu'il s'agit d'une restitution brute des propos prononcés non revue par leurs auteurs, et à replacer dans un contexte de prise de parole publique orale à un moment spécifique. Une synthèse des propos plus lisible est disponible dans le Bulletin de la protection de l'enfance d'octobre 2015 (www.lebpe.fr)

MARDI 16 JUIN 2015 – SEANCE PLENIERE / CLÔTURE

par Christiane Taubira, ministre de la Justice, garde des Sceaux :

Merci. C'est un vrai plaisir de prendre la parole après la déclaration d'amour que vient de vous faire Emmanuelle Bercot, déclaration d'amour méritée. Alors je vais quand même saluer, respecter le protocole juste parce que c'est une règle très agréable en plus.

Monsieur le Président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, Monsieur le vice-président, Madame le Préfet, Monsieur le représentant du premier président de la Cour d'appel de Rennes, Monsieur le représentant de la Procureure générale près de la Cour d'appel de Rennes, Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Rennes, Monsieur le Procureur de la République, (vous ne saviez pas qu'il y avait tout ce monde-là ?), Madame la défenseure des enfants, Madame la directrice du Journal de l'action sociale, organisatrice des assises nationales de la protection de l'enfance, Monsieur le directeur général de l'Odas, Monsieur le délégué général de l'Odas, Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations, Mesdames et Messieurs les directeurs de service (je crois que j'ai fait le plus difficile), je suis heureuse d'être là, j'ai oublié qui ? Mais maintenant je vais vous parler. En tous cas je suis heureuse d'être là, d'être venue jusqu'à vous, une fois de plus, l'an dernier nous étions ensemble à Lille, d'être venue jusqu'à vous pour avoir le privilège de vous parler justement, de vous parler, je sais que dans la salle vous êtes de tous les métiers qui interviennent auprès des enfants donc évidemment des éducateurs, évidemment des thérapeutes, des psychologues, des avocats aussi, des travailleurs sociaux, des greffiers, des magistrats, plein de bénévoles oui plein tout plein de bénévoles, il y a vous c'est tout, et je suis avec vous cette année encore pour vous dire que je sais quels efforts vous déployez tous les jours et on ne le vous dit pas assez et merci de l'avoir dit avec ces mots-là, Emmanuelle. On ne vous le dit pas assez mais nous savons quels efforts vous déployez tous les jours pour assurer la protection de l'enfance, et même pas seulement la protection de l'enfance mais en réalité quotidiennement, minute après minute la protection des enfants, et que vous additionnez vos efforts pour assurer la protection des enfants et il est important qu'en qualité de garde des Sceaux, ministre de la justice, je vienne rappeler, merci de me formuler l'invitation chaque année, je vienne rappeler la part que la justice prend dans ce champ large de la protection des enfants parce qu'évidemment spontanément on pense directement aux conseils départementaux, aux anciens conseils généraux d'autant qu'aussi bien les lois de décentralisation de 86 et de 89, que la loi du 5 mars 2007, toutes ces lois ont fixé le rôle des conseils généraux puis départementaux dans la protection des enfants, et en particulier la loi de 2007 a bien clairement séparé la responsabilité des conseils généraux, départementaux dans la protection des enfants et a prétendu confier exclusivement à la protection judiciaire de la jeunesse,

la prise en charge de l'enfance délinquante. Or l'expérience que nous avons c'est que les enfants en danger sont souvent des enfants qui commettent des actes de délinquance et inversement que des enfants qui commettent des actes de délinquance sont des enfants en danger et qui appellent une protection et en tout état de cause l'approche que vous avez dans la prise en charge de ces enfants c'est une approche qui consiste à prendre en charge l'enfant dans sa totalité, dans sa globalité, dans son intégralité et son intégrité et donc vous le recevez en tant que tel et que l'on ne peut pas le découper comme ça avec cette part qui peut l'exposer et cette part d'acte qu'il a pu commettre. En tout état de cause la justice est extrêmement présente, ne serait-ce que parce que 88% des placements qui sont mis en œuvre par les conseils départementaux émanent d'une décision de justice, c'est une décision du juge des enfants et que dans les mesures de milieu ouvert 70 % d'entre elles, de celles qui sont mises en œuvre, le sont dans le cadre judiciaire. Donc la justice est extrêmement présente et le juge des enfants reçoit donc à la fois les enfants qui sont en danger et les enfants qui sont auteurs d'actes délictueux, il a donc une connaissance fine de ces enfants dans la totalité de leur parcours, dans la globalité, la complexité de leur personnalité, c'est d'ailleurs ce que l'on retrouve dans le très beau film d'Emmanuelle Bercot « la tête haute », on voit bien ce parcours chaotique de ce gamin qui est en danger, oui parce qu'à six ans il est abandonné dans le bureau de la juge des enfants par sa maman, une maman extrêmement complexe, chaotique elle-même aussi mais terriblement attachante, qui nous rappelle l'importance d'inclure les parents aussi, y compris avec leur manquement, y compris avec leur défaillance, il nous faut inclure les parents dans la prise en charge donc ce très beau film montre ce parcours chaotique et rappelle que ce n'est pas simple et qu'il nous faut accepter la complexité alors je vous le dis à vous, ça n'a même pas de sens de le dire à vous mais je le dis pour que la société l'entende, parce que vous vous savez qu'il faut accepter la complexité, vous êtes confrontés constamment à la complexité. J'avais beaucoup aimé il y a plusieurs années un film de Ken Loach qu'Emmanuelle connaît probablement, qui est Sweet Sixteen qui est un très beau film et qui montre le couperet de l'âge pénal dans le parcours d'un enfant qui est dans une relation très complexe aussi avec sa maman, une relation d'affection, d'amour, de protection vis-à-vis de sa maman, une maman qui a des insuffisances et cet adolescent est en train de grandir dans ces conditions-là. En tous cas cette complexité-là vous la connaissez, vous y êtes confrontée tous les jours et vous apportez des réponses à ces complexités, et nous au niveau des institutions nous devons au moins en faire autant. Conservez en tête que nous sommes plusieurs professionnels, plusieurs institutions à intervenir auprès des enfants et avoir constamment à l'esprit que nous sommes plusieurs à pouvoir et même devoir nous parler concernant cet enfant-là. Et c'est cette démarche que nous avons engagée en tous cas qui était engagée avant nous parce que vous professionnels vous la mettez en œuvre au quotidien parce que vous avez bien compris qu'une des conditions d'efficacité de votre travail c'est bien de parler aux autres qui interviennent auprès des enfants, c'est bien d'essayer d'agir avec les autres, c'est bien d'articuler vos actions avec celles des autres adultes auprès des enfants. Donc ça vous l'avez compris mais très souvent évidemment vous êtes confrontés à des cloisons législatives, à des disparités de compétence, à des tempo, des rythmes différents, vous êtes confrontés à ça, ça consomme beaucoup d'énergie, ça prend du temps alors que le temps est rarement un allié dans le cadre de la prise en charge de ces jeunes, en tous cas nous avons besoin de temps et le temps va si vite qu'il est rarement un allié, donc ça vous le faites tous les jours, nous devons améliorer le cadre législatif institutionnel, règlementaire et pratique qui doit faciliter ce travail transversal que vous effectuez. C'est pour ça que dans le cadre du comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques dans la cadre de l'évaluation de la gouvernance et de la politique de protection de l'enfance, nous avons travaillé à trois dans la mesure où le ministère de la justice est très fortement impliqué à travailler avec le secrétaire d'Etat à la famille, ainsi qu'avec l'association des départements de France. Et ce travail que nous avons effectué à trois a produit de la part de la triple équipe, qui a réfléchi pendant plusieurs mois à un rapport qui nous a été remis en novembre 2014 et ce rapport présente un certain nombre de recommandations demandant une meilleure lisibilité de la politique elle-même, proposant également un pilotage collectif et suggérant un renouvellement des pratiques professionnelles. Et nous devons être à vos côtés de façon à ce que ces recommandations qui croisent le plan d'action que Madame Rossignol

vous a présenté longuement hier avec une centaine de préconisations. Ces recommandations qui croisent à la fois le plan d'action du secrétariat d'Etat à la famille ainsi que les orientations qui ont été diffusées par la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse en septembre 2014, que ces recommandations soient mises en œuvre de la façon la plus efficace possible, en vous incluant, en intégrant ce que vous avez-vous-mêmes produit comme expérience et comme réflexions sur ces expériences.

Donc parmi ces recommandations il y en a qui relèvent directement du ministère de la justice parce que nous devons notamment améliorer les éléments liés à l'activité des tribunaux pour enfants, mieux connaître ces éléments de façon à ce qu'ils nourrissent même l'ajustement de la politique de protection de l'enfance et de l'accompagnement de l'enfance délinquante. Il y a un certain nombre de recommandations qui mobilisent à la fois le ministère de la justice et le ministère des affaires sociales, cela concerne très directement la gouvernance, cela concerne aussi les commissions qui sont mises en place pour les situations complexes, et il y a un certain nombre de dispositions qui sont déjà en train d'être intégrées dans la loi puisque vous savez, je pense que Madame Rossignol vous en a parlé hier, vous savez qu'un texte de loi, une proposition de loi des sénatrices Meunier et Dini est actuellement en débat au Parlement, elle est sortie de l'assemblée nationale et poursuit sa navette, sera traitée et examinée au Sénat et dans ce texte de loi nous introduisons déjà un certain nombre de préconisations qui sont contenues dans ces rapports et dans ce plan d'action et notamment la création d'un conseil national de protection de l'enfance mais aussi un certain nombre de dispositions jeunes majeurs. Ce que nous retenons et ce que nous devons améliorer c'est comment faire en sorte que vous, avec les efforts quotidiens, que vous déployez vous arriviez plus facilement dans un cadre stabilisé et qui vous facilite les choses qui accompagnent vos initiatives plutôt que de les entraver, que vous arriviez autour du projet pour l'enfant à faire en sorte que les actions diverses des différents intervenants s'articulent, s'additionnent et servent directement à l'enfant. Je parlais tout à l'heure de la nécessité d'associer les parents, il est essentiel effectivement que les parents, quelque soient leurs difficultés, quelque soit la part qu'ils puissent avoir éventuellement dans les difficultés des enfants, que les parents soient associés sauf évidemment s'ils constituent un danger pour ces enfants. Il y a toutes ces améliorations à apporter, de façon à ce que nous avons compris, ce que vous avez compris depuis très longtemps et qui consiste à réaliser et qui est aussi très apparent dans le film d'Emmanuelle Bercot, c'est qu'il faut avoir le courage de prendre en charge un enfant, de prendre en charge un mineur dans le cadre d'un parcours. Le parcours est un vrai choix politique dans le sens le plus noble de la politique, comment l'action que nous conduisons au titre de la cité améliore la vie dans la cité. Il faut effectivement que nous soyons en capacité de prendre en charge et d'assurer le suivi, là le suivi d'une dizaine d'années dans ce film, ce n'est pas extravagant vous le savez parfaitement, il vous arrive de suivre longtemps des jeunes qui peuvent disparaître d'ailleurs des radars, réapparaître quelques temps après parce que la sortie du parcours, soit du parcours de danger, soit du parcours de délinquance est difficile, il est souvent en dent de scie donc vous savez que le temps est nécessaire, et ce film le montre de façon magistrale. Le temps est indispensable et les pressions qui consistent souvent dans la précipitation de l'actualité du sensationnalisme, des raccourcis de la démagogie électoraliste, la pression qui consiste à dire il faut faire très vite n'est absolument pas réaliste, il faut que l'on vous dégage de cette pression-là parce que nous savons que vous avez besoin de temps. Et dans la logique du parcours il y a une situation particulière que vous connaissez c'est celle du couperet de la majorité, c'est celle de ces adolescents qui vont devenir adultes. Et pour ma part j'en ai rencontré qui sont habités par une véritable angoisse, à quelques mois de leur 18^{ème} anniversaire. Et j'ai suffisamment échangé avec les professionnels pour savoir que vous savez à quel point d'une certaine façon on fait violence, y compris à votre travail, c'est une violence vis-à-vis de l'adolescent qu'au 18^{ème} anniversaire, tout doit s'arrêter c'est une violence aussi à votre travail parce qu'il est à la fois absurde et dangereux de mettre un terme à un projet, à un programme, à un accompagnement qui devrait s'arrêter brutalement le jour du 18^{ème} anniversaire, alors qu'il faut quatre mois de plus, six mois de plus, un an de plus, parfois même un peu plus et qu'il faudrait arriver à dégager à la fois le temps et les moyens pour que vous puissiez accompagner ce jeune jusqu'à ce qu'il est reconquit son autonomie et qu'il puisse continuer à avancer ensemble.

Nous avons conscience de cette angoisse et de cette inquiétude. Vous connaissez tous le décret de février 1975 sur la prise en charge des jeunes majeurs. Vous connaissez aussi malheureusement les circulaires de 2005 et de 2008 pour éviter justement la prise en charge des jeunes majeurs, le décret a juridiquement une force supérieure aux circulaires, le décret n'est pas et ne sera pas abrogé, il faut par contre que nous trouvions moyens de faire en sorte que budgétairement nous puissions répondre aux demandes, aux besoins que vous formulez sur la continuité du parcours des futurs majeurs, et donc des jeunes majeurs et sur l'articulation entre l'intervention de la protection judiciaire de la jeunesse et vos interventions, vous professionnels qui relevaient parfois des conseils départementaux ou d'autres institutions. L'articulation puisque la loi de 2007 a bien séparé ces interventions mais c'est ensemble qu'il faut faire en sorte que cette prise en charge des jeunes majeurs soient assurées. Nous avons commencé à introduire grâce justement à vos réflexions, à vos rencontres annuelles, vos assises, nous avons commencé à introduire des éléments qui prennent, qui permettent, qui facilitent la prise en charge, par exemple dans la proposition de loi que j'évoquais tout à l'heure, nous introduisons, probablement que Madame Rossignol vous en a parlé d'ailleurs, la préparation au moins un an avant la majorité, la préparation de ce temps de majorité à tous les niveaux par un travail transversal, qui traite l'éducation bien entendu mais aussi de la santé, la formation professionnelle parce qu'ils sont à cet âge-là, le logement aussi répondre à toutes ces questions à caractère social, économique, auxquelles ces jeunes seront confrontés, c'est une préparation qui doit se faire très en amont et une année avant c'est le minimum, ce sera introduit dans la loi. Ce qui est introduit également c'est l'accompagnement de ces jeunes, y compris lorsqu'ils deviennent majeurs au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire ou jusqu'à la fin de l'année universitaire lorsque c'est le cas. Le fait que lorsqu'ils sont en placement de réserver la prime de rentrée scolaire qui est confiée à la caisse des dépôts et consignations, de la réserver pour qu'à leur majorité ils puissent en disposer comme point de démarrage mais c'est souvent très modeste. Et puis surtout la nécessité aussi bien pour les conseils départementaux que pour les préfets de signer des protocoles avec tous les autres partenaires pour ce travail transversal de façon à ce que la prise en charge soit la plus globale et la plus complète possible. Donc ce sont quelques éléments, quelques dispositions qui vont changer les méthodes de travail, qui vont changer les relations interinstitutionnelles, les relations partenariales et qui vont faciliter la prise en charge collective globale et solidaire des jeunes qui vous sont confiés. Tout cela toujours autour du projet, tout cela en associant les parents à chaque fois que c'est possible, tout cela en faisant en sorte que l'objectif soit de permettre au jeune d'accéder à son autonomie. Nous allons veiller au niveau du ministère de la justice à ce que le rôle que nous jouons soit de mieux en mieux compris, qu'il s'effectue de plus en plus en amont, en respectant les dispositions législatives mais en les respectant au sens élevées du terme, à savoir les respecter pour les féconder de façon à les rendre les plus utiles et les plus efficaces possibles. Je vais pour ma part veiller à ce que le conseil national de protection de l'enfance qui sera créé par ces propositions de lois et qui sera placé auprès du Premier ministre, que le ministère de la justice joue un rôle actif dans ce conseil national mais sur le plan local, parce que vous intervenez vous sur le plan local, ce qu'il faut améliorer encore c'est la transversalité de la prise en charge, faire en sorte que cette prise en charge qui est pluridisciplinaire parce que vous êtes différents, spécialisés avec des compétences, dans des métiers différents, que cette prise en charge disciplinaire non seulement soit favorisée mais qu'elle donne lieu aussi à une dynamique interdisciplinaire, c'est-à-dire que l'échange soit le plus facile, le plus fluide possible, de façon à ce que le travail de chacune et chacun d'entre vous soit à la fois valorisé, fécondé, fertilisé par l'intervention des autres. Ce travail est absolument indispensable et nous allons veiller au niveau du ministère de la justice de plus en plus fortement à ce qu'il soit non seulement possible mais à ce qu'il soit rendu plus facile. Nous par ailleurs nous savons qu'il faut connaître et mesurer pour agir de façon efficace et nous avons prévu sous une disposition du texte de loi, nous avons prévu que les statistiques dont nous pouvons disposer que nous allons améliorer encore, que ces statistiques une fois anonymisées soit transmises à l'Oned, Observatoire national de l'enfance en danger, qui va devenir d'ailleurs l'ONPE, Observatoire national de la protection de l'enfance, de façon à ce qu'il y ait un traitement de ces statistiques aussi bien dans la prise en charge civile que la prise en charge

pénale, pour qu'à partir de ces éléments objectifs nous puissions ajuster mieux encore la politique d'intervention auprès des jeunes. Sécuriser le parcours, assurer la continuité de la prise en charge, cela veut dire regarder les situations un petit peu particulières, il y a des situations qui ne sont pas fréquentes mais qui sont délicates et qui appelle un certain nombre de réponses. Nous avons été placé devant la difficulté du manque de statut d'enfants qui sont placés à long terme mais qui sont exposés à une reconduite incertaine, régulière, fréquente du placement. Nous savons qu'il faut adapter le statut de ces enfants, je le dis avec beaucoup de précaution parce que vous savez mieux que personne comment dans le temps, il y a eu une période où on a considéré que dès qu'un enfant était en danger la première chose à faire et définitivement c'est de l'arracher à sa famille. Ensuite il y a eu une période où on a complètement donné un autre coup de gouvernail et où l'on a considéré qu'il fallait aussi souvent que possible éviter de l'arracher à la famille. La bonne solution est tout simplement dans le discernement. Je ne crois pas qu'il y ait de règles systématiques qui vailent. Je crois qu'il y a la confiance à faire aux professionnels pour qu'ils perçoivent à la fois avec leur compétence objective, mais aussi avec leur sensibilité, avec ce que disait Emmanuelle tout à l'heure, à la fois leur professionnalisme et leur engagement parce que vous n'êtes pas dans ces métiers-là, vous n'exercez pas ces métiers-là, comme on fait d'autre job, je ne vais pas en citer, il suffit que j'en dise un et vous avez quelqu'un dans votre famille qui exerce ce métier-là, que vous aimez beaucoup et moi vous allez me détester donc en tous cas ces métiers-là vous les exercez parce que vous les avez choisi, parce que vous avez choisi d'y rester malgré les difficultés et elles sont colossales, malgré l'ingratitude, elle est éprouvante, malgré toutes les difficultés du quotidien mais aussi malgré les aspirations qui peuvent naître de l'attitude de ces enfants que l'on s'obstine à protéger, malgré tout cela vous êtes là, vous tenez bon, par conséquent nous devons comprendre qu'il faut vous faire confiance pour savoir ce qui est le mieux pour l'enfant que vous avez en charge par rapport à la situation, au moment où cela survient, par rapport à la vie de la famille, au rapport des parents avec les enfants, vous êtes vraiment les mieux placés pour savoir ce qu'il convient de faire. Donc il nous faut créer les conditions pour que ce discernement soit le facteur déterminant de la décision à prendre. Par conséquent plutôt que la facilité qui consiste à dire que l'on enlève directement l'autorité parentale ou celle qui consiste à dire on reproduit tous les ans par exemple la décision de placement, plutôt que tout cela nous allons adapter la réponse au fur et à mesure de la situation parce que c'est ça la condition du succès. Et adapter ça veut dire que la justice elle-même se mette en capacité d'apporter les meilleures réponses. Lorsque la meilleure réponse peut être apportée par le juge des enfants, c'est le juge des enfants qui doit le faire, lorsque l'on englobe la famille qu'il faut arriver à construire ensemble, le juge aux affaires familiales soit prendre le relais et lorsqu'il y a parfois une décision difficile à prendre, éventuellement le retrait de l'autorité parentale, la chambre de la famille doit s'impliquer donc il faut que les institutions elles-mêmes s'adaptent aux situations sur la base des analyses fines et subtiles, que vous êtes en mesure de mettre à disposition. Et puis il y a le cas particulier évidemment de l'enfance délinquante, je disais que l'enfance en danger était de l'enfance délinquante, on le sait depuis très longtemps, c'est déjà dans l'exposé des motifs de l'ordonnance de 1945. Dans cet exposé des motifs il est dit qu'il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance et parmi ceux-ci, parmi les problèmes de la protection de l'enfance, parmi ceux-ci, ceux qui ont trait à l'enfance traduite en justice. Donc on sait depuis 1945, avant même la fin de la guerre, dans une société où les enfants, les adolescents sont très largement livrés à eux-mêmes, où ils vivent d'expédients, où ils se livrent toute la journée à des actes de délinquance évidemment au vol de nécessité mais également à divers actes comme se livreraient tous les enfants qu'on lâcherait dans la rue sans référent parental, sans famille, parfois sans abris, et même à cette époque-là nous avons une ordonnance qui dit qu'il est peu de problème aussi grave que ceux qui concernent la protection de l'enfance et parmi ceux-ci ceux qui ont trait à l'enfance traduite en justice. Est-ce qu'aujourd'hui nous serions moins en capacité de considérer que nous avons un devoir de protection envers les enfants, aussi bien les enfants en danger que les enfants qui se livrent à des actes de délinquance parce que ce sont des enfants, parce qu'ils restent des enfants, il faut regarder les choses en face, nous regardons les choses en face, nous les mesurons, nous savons que la délinquance des enfants concernent 3,5 % d'une classe d'âge les 10-18

ans à concurrence de 3,5 % ils ont affaire à un tribunal. Nous savons qu'ils sont aussi responsables de 9,5 % des infractions. 43 % de ces infractions sont des atteintes aux biens sans violence, 14 % concernent l'usage ou la détention de stupéfiants. Néanmoins un tiers sont des infractions violentes. Nous regardons ça en face, il n'y a pas lieu de suspecter la totalité d'une génération puisque nous savons que 3,5 % d'une génération se retrouvent devant la justice, devant les tribunaux et pas forcément pour des actes graves. Nous savons que la plupart de ces actes contestables qui méritent des sanctions sont des atteintes aux biens sans violence. Nous savons aussi depuis plus d'une dizaine d'années que la délinquance des mineurs n'augmente pas, mais nous savons aussi qu'une partie de ces mineurs risquent de s'ancrer dans la délinquance mais par-dessus tout cela nous savons que chaque enfant compte, chaque enfant, et qu'à la limite que peu importe le nombre mais chacune chacun qui se trouve en face de vous, qui est placé sous votre responsabilité, chacune, chacun compte et il est gratifiant pour chacune et chacun d'entre nous de le conduire sur le chemin de sa responsabilité, c'est pour ça que nous regardons la mesure des choses, mais cette mesure des choses ne doit pas nous tétaniser, elle ne doit pas non plus nous déresponsabiliser, lorsque les choses ne sont pas graves, lorsque l'on constate que la délinquance ne s'aggrave pas, qu'elle n'augmente pas, nous ne devons pas baisser la garde, justement parce que chacune, chacun compte et que même si nous arrivons non seulement à l'empêcher d'augmenter mais à la faire décroître, nous devons continuer avec grande vigilance à travailler et à relever chacune, chacun, de ceux qui peuvent être placés sous notre responsabilité. Mais nous n'allons pas nous laisser tétaniser non plus par celles et ceux qui ont décidé d'avoir peur, d'avoir peur de tout, d'avoir peur de leur ombre, d'avoir peur de l'avenir, d'avoir peur des enfants de leur pays. Nous n'allons pas nous laisser tétaniser par ceux-là parce que ces enfants-là sont nos enfants, et même lorsqu'il nous faut la plus grande sévérité à leur égard, ils restent nos enfants, même lorsque nous avons-nous-mêmes nos coups de désespoir et nos coups de blues parce que franchement ils sont exaspérants, même dans ces moments-là ils restent nos enfants, et renoncer à cela c'est renoncer à notre propre avenir, nous ne pouvons pas renoncer à notre propre avenir, et notre avenir il a leur visage, il leur ressemble, c'est à nous de le lustrer, c'est à nous de faire en sorte qu'il soit le plus beau possible ce visage. Donc ces enfants sont nos enfants et nous allons nous tenir bien droit à leurs côtés pour les faire avancer, c'est pour ça que nous allons conserver l'esprit de l'ordonnance de 1945, nous entendons beaucoup dire que la société a changé, que les jeunes ont changé, bah oui heureusement d'ailleurs, oui la société a changé et les jeunes aussi ont changé mais ce qui a changé aussi c'est que les exclusions sont de plus en plus massives, elles sont aussi de plus en plus concentrées, que les injustices sociales aussi sont de plus en plus graves, que l'empilement des difficultés, les exclusions, les ruptures, cet empilement-là aussi est de plus en plus concentré sur certaines catégories et dans certains territoires et nous devons être présents là, faire en sorte qu'il n'y ait pas cette fracture entre une jeunesse qui a l'habitude des codes de la société pour laquelle ces codes-là sont extrêmement familier, qui sait comment entrer dans les circuits, aller à l'école et c'est tant mieux, la puissance publique met en place des réponses éducatives, universitaires, de formation, de grandes écoles, elle met des bourses, tout cela en place pour que la jeunesse du pays en profite et il est bien que la jeunesse en profite mais nous ne devons pas détourner le regard de ceux qui ne savent pas parce que cet univers-là leur est trop éloigné, qu'il n'en connaissent pas le code, qu'ils ne savent pas le pénétrer et qu'il y a des lieux, des territoires aussi bien périphériques que des territoires ruraux où les jeunes sont tellement éloignés de tout cela, y compris d'ailleurs géographiquement. Il y a des territoires où la mobilité physique, le fait de sortir du territoire est compliqué parce que les transports en commun sont rares qu'ils ne sont pas réguliers, que tout est difficile, il y a des lieux comme ça, ça n'atténue pas la responsabilité individuelle, lorsqu'un jeune commet un acte, il doit répondre de cet acte mais ça n'exonère pas la puissance publique des manquements de politique publique qui font que dans certaines parties du territoire il y a un taux d'illettrisme plus élevé, qu'il y a un taux d'addiction à l'alcool plus élevé, qu'il y a une rupture plus fréquente et plus ordinaire, ça n'exonère pas la puissance publique des insuffisances qui font qu'il y a des concentrations de difficultés à certains endroits. Donc responsabiliser les jeunes oui c'est une ambition de la politique de prise en charge de la jeunesse, ne pas les abandonner à eux-mêmes, leur ouvrir un chemin, avoir une justice qui soit spécialisée pour la

jeunesse, qui prenne des décisions individualisées, qui assume très clairement la primauté de l'éducatif, c'est-à-dire que même dans les sanctions il faut qu'il y ait une dimension éducative, qui responsabilise les jeunes et leur permet de se retrouver, de se prendre en charge, de se respecter, de retrouver de l'estime de soi, de respecter les autres, de respecter les règles, de respecter la société, de respecter les victimes, c'est un apprentissage et parfois c'est à vous qu'il incombe d'assurer cet apprentissage à la jeunesse pour ne pas la laisser pousser comme ça, comme de la mauvaise herbe, qui envahit tout, qui égratigne tout, qui défait tout et qui surtout se détruit elle-même, c'est à vous qu'il incombe de le faire, et c'est la grandeur de vos missions au quotidien, même s'il y a rarement quelqu'un pour venir vous le dire.

Nous allons donc au niveau de la justice réagir pour ces enfants qui sont sous notre responsabilité, ceux qui commettent des actes de délinquance mais ceux qui sont en danger aussi. Nous allons le faire avec détermination parce que nous savons que vous êtes là, nous savons que vous savez percevoir les fragilités sur ces enfants, y compris lorsqu'ils jouent au matamore, parmi ceux qui craignaient d'atteindre leur majorité et donc de constater l'interruption du projet dans lequel ils étaient impliqués avec leurs éducateurs, j'en ai vu des malabars, des grands massifs qui me regardaient comme ça pour me parler, pour me dire « je serais majeur dans quatre mois, tout va s'arrêter, qu'est-ce que vous pouvez faire ? », des grands malabars, des tas de muscles fragiles, c'est ça que parfois on a entre nos mains, et vous savez combien pour cette jeunesse-là il peut y avoir une désespérance incommensurable, on le sait, y compris chez la jeunesse qui ne donne pas de signe. On connaît le taux de suicide chez les adolescents, on connaît la vulnérabilité de ces adolescents que les réseaux sociaux insultent, humilient, on sait que la jeunesse a ces fragilités-là, elles sont intrinsèques, elles sont liées à cette période de la vie, de troubles, d'interrogations sur soi-même, de désarroi absolu, on le sait, on sait que percevant pas l'horizon, ils peuvent se demander s'ils sont perdus. Jacques Prévert dit, sans doute pour résumer ce genre de situation « que quand la vie est une cage chaque jour est une larme ». Vous faites en sorte que même lorsque ces adolescents ont le sentiment que la vie est une cage vous faites en sorte que chaque jour ne soit pas une larme, et vous le faites ensemble parce que vous travaillez ensemble et que nous allons faire en sorte que vous puissiez de plus en plus travailler ensemble et travailler mieux ensemble. Et Jacques Prévert aussi « quand la vie est un collier, chaque jour est une perle », vous vous êtes un collier, un collier solidaire, ça c'est un extrait d'un poème qui s'appelle fatras, et qu'est-ce que la vie si ce n'est un fatras, un fatras de succès et d'échec, un fatras de désillusion et de belles surprises, un fatras de bonnes et mauvaises nouvelles, c'est ça la vie, c'est ça que vous faites éclore donc merci à vous d'être ce collier solidaire, merci à chacune, chacun d'entre vous d'être cette perle puisque quand la vie est un collier, chaque jour est une perle, vous vous êtes un collier solidaire et chacune, chacun d'entre vous est une perle et mieux encore chacune, chacun d'entre vous sait percevoir chez ces jeunes, chez ces enfants, dans le fond de leur cœur peut-être, sans doute, souvent en tous cas une perle qui ne demande qu'à être libérée pour briller. Merci.

Didier Lesueur :

Merci. Merci Madame la ministre pour ces mots, merci d'avoir accepté de conclure ces assises avec au fond une reconnaissance et un hommage à chacun des professionnels présents et aussi à tous ceux qui n'ont pas pu venir. Et vous savez notre attachement pour finir ces assises avec les enfants, et cette fois-ci c'est avec des enfants d'un collège qui vont permettre de symboliser quelque chose que nous portons qui est le lien avec l'école, parce que, et Madame la ministre l'a rappelé, il faut tout un quartier pour éduquer un enfant, pour l'accompagner dans sa volonté de grandir, pour ouvrir son avenir mais aussi ouvrir notre avenir, et que la protection de l'enfance c'est aussi l'affaire de tous, ça a été redit à plusieurs reprises. Je voudrais aussi évoquer bien sûr les actes des assises qui seront produits, qui permettront de retracer l'essentiel des interventions et des questions que vous avez pu poser et un engagement que je peux prendre aujourd'hui, que les neuvièmes assises poseront davantage sur les questions et les débats avec chacun d'entre vous, davantage de place, et bien sûr des remerciements, des remerciements infinis à tous ceux qui ont permis ces assises, bien sûr le département d'Ille-et-Vilaine qui nous a accueilli mais aussi les départements des Côtes-d'Armor, du

Finistère, du Morbihan, sans qui nous n'aurions pas pu construire ces 8èmes assises nationales de la protection de l'enfance, l'ensemble de nos partenaires, ceux aussi qui nous soutiennent fidèlement, bien sûr l'équipe du journal de l'action sociale et mes collaborateurs de l'Odas, et enfin merci à chacun d'entre vous et j'espère à très bientôt.